



**Réponse commune du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Xavier Bettel et de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Mme Martine Deprez à la question parlementaire n°3612 des honorables députés MM. Yves Cruchten et Franz Fayot**

**Le gouvernement envisage-t-il de reprendre les évacuations médicales depuis Gaza vers le Luxembourg, afin de permettre à des enfants gravement malades, identifiés sur une liste établie à Amman avec l'appui de Médecins Sans Frontières, d'accéder aux soins spécialisés disponibles au Luxembourg ? Si non, pourquoi ?**

Le Gouvernement suit avec une profonde préoccupation l'évolution de la situation humanitaire et médicale dans la bande de Gaza. Il est pleinement conscient des besoins considérables en soins spécialisés et des souffrances des populations civiles, en particulier des enfants gravement malades ou blessés.

En avril 2025, le Luxembourg a participé à une opération d'évacuation médicale permettant l'accueil au Luxembourg de deux patients, chacun accompagné d'un proche, avec une coordination étroite entre les partenaires européens et internationaux ainsi que les acteurs nationaux concernés.

Le Gouvernement tient à souligner que l'évacuation médicale et la prise en charge hospitalière de patients en provenance d'une zone de conflit constituent des opérations particulièrement complexes, requérant des moyens importants, une coordination internationale étroite, ainsi qu'une mobilisation substantielle et durable des capacités médicales et psychosociales nécessaires.

Dans ce contexte, et afin de garantir à tout moment une prise en charge sûre, appropriée et de qualité, il n'est pas prévu, à ce stade, d'envisager l'accueil de nouveaux patients dans le cadre d'évacuations médicales depuis Gaza. Le Gouvernement continuera toutefois à se concerter avec ses partenaires européens et internationaux, et à suivre l'évolution de la situation, afin d'examiner, le cas échéant, les modalités d'un engagement futur dans le cadre d'une coordination structurée.

Luxembourg, le 6 mars 2026

Ministre de la Coopération et

de l'Action humanitaire

(s.) Xavier Bettel